



## **Services périscolaires et extra-scolaires**

**ALP et ALSH Mélodie (3-6 ans) et Harmonie (6-12 ans)**

### **RENTREE 2024/2025**

**Si vous souhaitez inscrire votre(vos) enfant(s) aux ALP = Accueils de Loisirs Périscolaires (restauration scolaire, ALP du matin et du soir) et/ou aux ALSH = Accueils de Loisirs Sans Hébergement (mercredis et vacances)**

***L'inscription se déroule en 2 étapes :***

#### **ETAPE 1 : CREATION DE VOTRE DOSSIER : Contactez le service enfance**

**Si votre enfant est en maternelle :** Contactez la Direction de l'Accueil de Loisirs Périscolaire Mélodie  
Au 06.79.43.80.29 / [adjointe.melodie@ville-clapiers.com](mailto:adjointe.melodie@ville-clapiers.com)

**Si votre enfant est en élémentaire :** Contactez le Secrétariat du service Enfance- Jeunesse  
Au 06 86 68 95 67 / [secretariat.enfance@ville-clapiers.com](mailto:secretariat.enfance@ville-clapiers.com)

Les informations et documents suivants vous seront demandés :

- Composition de la famille, coordonnées (adresse, mail, téléphone).
- Numéro CAF et dernier avis d'imposition (2023 sur revenus 2022)
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Si garde partagée : document attestant les périodes de garde respectives des deux parents.

**A l'issue de cette formalité, un NOM et un NUMERO de dossier vous seront communiqués (obligatoires pour l'étape 2)**

#### **ETAPE 2 : INSCRIPTION SUR LE PORTAIL : <https://portail-clapiers.ciril.net>**

Muni de votre NOM et NUMERO de dossier, rendez-vous sur le portail famille afin de vous inscrire.

Une fois cette inscription effectuée, vous accédez à votre espace et vous pourrez inscrire votre(vos) enfant(s) aux différentes activités périscolaires et extra-scolaires.

A noter pour la rentrée 2024-2025 : Les inscriptions aux Accueils de Loisirs seront possibles à partir du 26/08/2024.

**Toute inscription sur le portail famille avant la création de votre dossier est impossible**